



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DU GARD

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE extraordinaire suivie de L'ASSEMBLEE GENERALE ordinaire DU CDTA30

Pouls le 25 novembre 2024.

A mesdames et messieurs les présidentes et présidents des clubs du Gard.

Je vous informe que ces prochaines Assemblées Générales auront lieu le **samedi 04 janvier 2025** à l'Arc Club de Nîmes, rue Marcel Pélissier 30000 NIMES de 9h00 à 12h30.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

Elle est réalisée pour voter les changements obligatoires des statuts du CDTA30 (voir article 24), suite au changement du bureau, au changement FFTA du barème du nombre de voix pour les clubs et au changement du mode de vote à l'AG de la FFTA.

Changements :

Article 1 : Changer l'article avec « *Il a son siège social à l'adresse décidée par le bureau cdt30 soit : CDTA30 – 30 rue de la RODE 30360 Saint Maurice de Cazeville* ».

Article 10: Changement du barème du nombre de voix comme demandé par la FFTA soit :

Ancien Barème :

De 6 à 20 licenciés=1 voix

De 21 à 30 licenciés=2 voix

De 31 à 40 licenciés=3 voix

De 41 à 50 licenciés=4 voix

De 51 à 60 licenciés=5 voix

De 61 à 70 licenciés=6 voix

De 71 à 100 licenciés=7 voix

A partir de 100 licenciés :1 voix supplémentaire

pour 50 licenciés ou fraction de 50

Nouveau Barème :

De 6 à 20 licenciés=1 voix

De 21 à 30 licenciés=2 voix

De 31 à 40 licenciés=3 voix

De 41 à 50 licenciés=4 voix

De 51 à 60 licenciés=5 voix

De 61 à 70 licenciés=6 voix

De 71 à 90 licenciés=7 voix

De 91 à 120 licenciés=8 voix

De 121 à 150 licenciés=9 voix

De 151 à 180 licenciés=10 voix

Puis par tranches de 40 licenciés=1 voix supplémentaire

Adresses Courrier

ADMINISTRATION

Siège Social CD 30
30 rue de la Rode
30360 Saint Maurice de Cazeville
Tél. : 06 01 81 08 44

GESTION SPORTIVE

ATF du GARD
Stade de l'Assomption
Rue Marcel Pélissier
30000 NÎMES
Tél. : 06 16 17 84 52

contact@cdta30.fr
www.cdta30.fr



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DU GARD

Article 20 : Changement de l'article à cause du changement de mode de vote à l'AG de la FFTA, « Il n'y a pas de délégués départementaux à l'AG de la FFTA, voir les statuts de la FFTA ».

Le changement de ces articles est obligatoire mais tout de même soumis au vote. Le vote sera effectué avec les voix pour chaque club de l'ancien barème (article 10).

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

Les votes seront effectués avec le nouveau barème de voix pour chaque club, voté lors de l'AG extraordinaire.

-Rapport moral du Président / vote.

-Rapport financier : Compte de résultats 2024 ; Budget prévisionnel 2025 / vote.

-Rapport d'activités / vote.

-Changement cotisation sur licence pour 2025/2026 /vote. Voir explications en fin de convocation.

-Election de nouveaux membres au Comité Directeur (actuellement 7 membres sur 13 possibles) si candidature / vote.

-Suite du programme saison 2025.

-Question diverses (si questions déposés).

Dans l'attente de vous retrouver bientôt, je vous adresse à toutes et tous mes plus cordiales salutations.

Adresses Courrier

ADMINISTRATION

Siège Social CD 30
30 rue de la Rode
30360 Saint Maurice de Cazeville
Tél. : 06 01 81 08 44

GESTION SPORTIVE

ATF du GARD
Stade de l'Assomption
Rue Marcel Pélissier
30000 NÎMES
Tél. : 06 16 17 84 52

contact@cdta30.fr
www.cdta30.fr



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DU GARD

EXPLICATIONS

Une augmentation de 3€ par licence (normale et découverte) est proposée au vote pour L'AG ordinaire par le comité directeur. (article 22).

En effet, depuis quelques années, il est difficile de garder un niveau de subvention minimum garantissant l'action du CDTA30 avec le travail à mi-temps de notre ATD Lionel ALLASIO.

La perte de subvention sur un an est d'environ 3000€ et devrait encore malheureusement augmenter. La totalité des subventions est utilisée par notre masse salariale.

Ce qui est essentiel à savoir, c'est que sans l'emploi de notre ATD, le CDTA30 n'aurait certainement plus de subventions et plus les moyens pour réaliser ses actions prioritaires que sont les stages, le suivi des athlètes, la formation continue, les challenges jeunes et autres, qui font chaque année la fierté de nos résultats sportifs enviés par beaucoup d'autres départements.

Les leviers de financement sont réduits à la cotisation sur licence et aux actions extérieures de notre ATD. Les actions extérieures sont productives pour la découverte du tir à l'arc mais coûteuses en temps pour notre ATD.

C'est pour ces raisons que l'augmentation est proposée à la discussion et au vote lors de cette AG.

Le président
Julien GAUCHARD

Le secrétaire
Jean-Christophe PELLEGRINATO



Adresses Courrier

ADMINISTRATION

Siège Social CD 30
30 rue de la Rode
30360 Saint Maurice de Cazeville
Tél. : 06 01 81 08 44

GESTION SPORTIVE

ATF du GARD
Stade de l'Assomption
Rue Marcel Pélissier
30000 NÎMES
Tél. : 06 16 17 84 52

contact@cdta30.fr
www.cdta30.fr